

NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES CHSCT DES MEF

Présenté au CTM du 7 novembre dernier (Flash 15-28), l'arrêté ministériel du 14 novembre 2018 « portant création et organisation des CHSCT des MEF » a été publié au JO du 22 novembre 2018. Il abroge ainsi l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié, du même nom.

La cartographie des CHSCT, détaillée dans cet arrêté, s'appliquera lors de l'installation des nouvelles instances en 2019 à l'issue des élections professionnelles.

Figurent dans cet arrêté et pour chaque CHSCT :

- Son nom, son autorité de rattachement ;
- Son périmètre d'intervention ;
- Le nombre de sièges (titulaires et suppléants) ;
- Le (ou les) Comité(s) Technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT apporte son concours.

Les principales modifications :

Conséquences des suppressions d'emplois, 10 CHSCT départementaux perdent 1 titulaire et 1 suppléant :

- **Gard, Loire, Maine et Loire, Morbihan et Oise** n'auront plus que 5 titulaires et suppléants.
- **Pyrénées Orientales, Guadeloupe et Martinique** n'auront plus que 6 titulaires et suppléants.
- **Bas-Rhin** n'aura plus que 7 titulaires et suppléants.
- **Loire-Atlantique** n'aura plus que 8 titulaires et suppléants.

4 nouveaux CHSCT sont créés : Polynésie française et Nouvelle-Calédonie (5 titulaires et suppléants chacun) ; Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon (3 titulaires et suppléants chacun) ce qui répond enfin aux revendications maintes fois réitérées par **FO Finances**.

DGFIP

Les agents des DIRCOFI ne seront plus rattachés au CHSCT du département dans lequel ils travaillent mais seront compris dans le périmètre du CHSCT du lieu d'implantation du siège de leur direction des 8 CHSCT suivants :

59, 54, 93, 69, 13, 31 33 et 35 et sous la dénomination « direction spécialisée de contrôle fiscal de ... ».

Le service de la documentation nationale du cadastre a été ajouté dans les CHSCT des départements suivants : 14, 21, 31, 34, 44, 45, 51, 54, 63, 80, 87. L'ENFIP a été retirée du CHSCT du département 25 et ajoutée à ceux de la Martinique et de La Réunion.

INSEE

- **CHSCT 44** : SNDI est la nouvelle appellation pour Centre national informatique de Nantes ; le SNSI (supports) a été rajouté.
- Les votes des agents au CTS Spécial du Centre de statistique de Metz sont pris en compte pour la composition du **CHSCT de Moselle**.

Douane

- **Le CHSCT spécial d'Ile-de-France (ex CHSCT aéroterrestre)** inclut les agents de la « brigade de surveillance du ministère » (BSM) rattachée antérieurement aux services centraux de la DGDDI. Ont été rajoutés à ce CHSCT Spécial les services suivants : « centre de liaison interservices (CLI), « centre opérationnel douanier terrestre » (CODT), « service technique automobile » (STA) ; « Cellule d'instruction avion des douanes » (CIAD) ; « Cellule d'instruction hélicoptère des douanes » (CIHD).
- Le service à compétence nationale « Musée des douanes » est rattaché au **CHSCT 33**.
- **CHSCT 59** : la mention « personnels administratifs de Tourcoing » a été supprimée. L'Ecole nationale des douanes reste sans cette mention.
- **CHSCT 74** : la DR Annecy remplace la DR Léman.

Si **FO Finances** a pris acte avec satisfaction de la création des 4 nouveaux CHSCT notre délégation s'est abstenue lors du CTM du 7 novembre dernier sur le projet d'arrêté déplorant que de nombreux agents ne soient pas rattachés au CHSCT du département dans lequel ils travaillent (agents des douanes, des DIRCOFI, acteurs de prévention, agents dans les délégations de l'action sociale...).

**POUR
DÉFENDRE
VOS
DROITS**

LE DÉCLIC

ORDINATEUR, TABLETTE OU SMARTPHONE



FO
FINANCES

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 14 novembre 2018 portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers

NOR : *ECOP1830623A*

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles R. 561-33 à R. 561-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 modifié pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps de l'Inspection générale des finances ;

Vu le décret n° 98-975 du 2 novembre 1998 modifié portant création d'une direction des affaires juridiques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Vu le décret n° 2001-1178 du 12 décembre 2001 modifié relatif à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

Vu le décret n° 2002-612 du 26 avril 2002 modifié instituant un médiateur du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié portant création du service à compétence nationale « Agence des participations de l'Etat » ;

Vu le décret n° 2004-1203 du 15 novembre 2004 modifié portant création d'une direction générale du Trésor au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2005-122 du 11 février 2005 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'Etat » ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2006-1541 du 6 décembre 2006 érigeant la cellule TRACFIN en service à compétence nationale et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2007-447 du 27 mars 2007 modifié relatif à la direction du budget ;

Vu le décret n° 2007-1664 du 26 novembre 2007 relatif à la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et des droits indirects ;

Vu le décret n° 2008-58 du 17 janvier 2008 modifié pris pour l'application aux corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics des dispositions de l'article 29-5 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-371 du 18 avril 2008 modifié relatif à la coordination de la lutte contre la fraude et créant une délégation nationale à la lutte contre la fraude ;

Vu le décret n° 2009-37 du 12 janvier 2009 modifié relatif à la direction générale des entreprises ;

Vu le décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 modifié relatif au conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

- Vu le décret n° 2009-1052 du 26 août 2009 modifié portant création du service des retraites de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-1630 du 23 décembre 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service national des enquêtes » ;
- Vu le décret n° 2010-56 du 15 janvier 2010 relatif à l'Autorité des normes comptables ;
- Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 modifié relatif aux attributions du secrétaire général du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat et portant création d'un secrétariat général ;
- Vu le décret n° 2010-1651 du 28 décembre 2010 modifié relatif à la direction des impôts des non-résidents ;
- Vu le décret n° 2011-28 du 7 janvier 2011 relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du service à compétence nationale TRACFIN ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2013-1225 du 23 décembre 2013 relatif à la direction des grandes entreprises de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2014-1566 du 22 décembre 2014 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Unité Information Passagers » (UIP) ;
- Vu le décret n° 2015-144 du 9 février 2015 modifié portant création d'un service à compétence nationale à caractère interministériel dénommé « centre interministériel de services informatiques relatif aux ressources humaines » ;
- Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 modifié portant statut de la Masse des douanes ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-706 du 23 juin 2015 relatif au service à compétence nationale dénommé « agence du patrimoine immatériel de l'Etat » ;
- Vu le décret n° 2015-1607 du 7 décembre 2015 relatif aux conditions de désignation des médiateurs d'entreprises ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2016-66 du 29 janvier 2016 instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique et portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service de l'information stratégique et de la sécurité économique » ;
- Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié portant création de la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;
- Vu le décret n° 2016-1263 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Normandie ;
- Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret n° 2016-1266 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu le décret n° 2016-1268 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Vu le décret n° 2016-1804 du 22 décembre 2016 relatif à la direction générale de l'administration et de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'Agence française anticorruption ;
- Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au service du contrôle général économique et financier ;
- Vu le décret n° 2017-1197 du 26 juillet 2017 relatif à la direction des impôts des non-résidents ;
- Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organisations de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2017-1584 du 20 novembre 2017 relatif à la direction interministérielle de la transformation publique et à la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2017-1827 du 28 décembre 2017 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié relatif à la direction nationale des vérifications de situations fiscales ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié relatif à la direction des vérifications nationales et internationales ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié relatif au service de documentation nationale du cadastre ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié relatif à la direction nationale des enquêtes fiscales ;

Vu l'arrêté du 8 février 2001 modifié portant création d'une agence de la dette ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2001 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Cap Numérique » chargé de la mise en place d'un système d'information relatif au compte fiscal simplifié ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2001 modifié relatif à l'Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2002 modifié relatif au service de l'informatique de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2002 portant création du service à compétence nationale dénommé service national de douane judiciaire ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2003 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « impôts service »

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie » ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2007 modifié portant création de deux services à compétence nationale dénommés « centre informatique douanier » et « direction nationale des statistiques du commerce extérieur » ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2007 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières » ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2007 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle » ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2010 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Musée national des douanes » ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2010 relatif à la création et à l'organisation de la direction des créances spéciales du Trésor ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2010 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « musée national des douanes » ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Ecole nationale des finances publiques » ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 modifié portant création des directions des services informatiques du Nord, de l'Ouest, de Paris-Normandie, de Paris-Champagne, de l'Est, du Sud-Ouest, des Pays du Centre, de Rhône-Alpes Est-Bourgogne et du Sud-Est ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2011 relatif à la création de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2012 modifié relatif aux directions spécialisées du contrôle fiscal de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 relatif à la création de la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 29 février 2016 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service d'analyse de risque et de ciblage » ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2017 relatif au service d'appui aux ressources humaines de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2017 portant création des unités locales du Service national de douane judiciaire ;

Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant organisation de la direction interministérielle de la transformation publique ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 modifié portant création et organisation générale des comités techniques des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 modifié fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation de l'administration centrale de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu l'avis du comité technique ministériel unique des ministères économiques et financiers en date du 7 novembre 2018,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application des dispositions du titre IV du décret du 28 mai 1982 susvisé, il est institué dans les ministères économiques et financiers, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) figurant aux annexes I à III du présent arrêté.

Art. 2. – L'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat et au ministère de la fonction publique est abrogé.

Art. 3. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à l'issue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Art. 4. – La secrétaire générale des ministères économiques et financiers et les directeurs généraux, directeurs, chefs de service auprès desquels sont institués les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 novembre 2018.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,
I. BRAUN-LEMAIRE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,
I. BRAUN-LEMAIRE

ANNEXES

ANNEXE I

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DES ARTICLES 31 ET 32 DU DÉCRET N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
<i>CHSCT ministériel unique</i>	<i>Ministre de l'économie et des finances, ministre de l'action et des comptes publics.</i>	<i>Ensemble des directions et services des deux départements ministériels</i>	7	7	<i>Comité technique ministériel unique</i>
<i>CHSCT unique d'administration centrale</i>	<i>Secrétaire générale des ministères économiques et financiers</i>	<i>Directions et services de l'administration centrale des deux départements ministériels ; services centraux de la direction générale des finances publiques (hors délégations et agents rattachés aux CHSCT de Charente-Maritime et de Loire Atlantique) ; services centraux de la direction générale des douanes et droits indirects (y compris le service à compétence nationale dénommé « Unité Information passagers » (UIP) et le service à compétence nationale dénommé « service d'analyse de risque et de ciblage » (SARC) ; services centraux de l'INSEE (y compris le SNDI – dev informatique – intégré à la direction générale et hors centre de Metz et hors centre de formation de l'INSEE - CEFIL) et service centraux de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (services à compétence nationale de l'École nationale de la CCRF, service de l'informatique et service national des enquêtes inclus)</i>	7	7	<i>Comité technique d'administration centrale et comités techniques de service central de réseau de la DGFIP, de la DGDDI, de l'INSEE et comité technique de service central de la DGCCRF</i>

ANNEXE II

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34 DU DÉCRET N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de l'AIN	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Ain
CHSCT de l'AISNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CHSCT de l'ALLIER	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Allier
CHSCT des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Alpes de Hautes-Provence
CHSCT des HAUTES-ALPES	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Alpes
CHSCT des ALPES-MARITIMES	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	Direction départementale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Nice	7	7	DGFIP : Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
CHSCT de l'ARDÈCHE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche
CHSCT des ARDENNES	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Ardennes
CHSCT de l'ARIÈGE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Ariège
CHSCT de l'AUBE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Aube
CHSCT de l'AUDE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Aude
CHSCT de l'AVEYRON	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron
CHSCT des BOUCHES-DU-RHÔNE	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Est Outre-mer, délégation Sud-Est Outre-mer, direction nationale d'enquêtes fiscales, direction des vérifications nationales et internationales, service de la documentation nationale du cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction	9	9	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, de la direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Est Outre-mer, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de la direction des vérifications nationales et internationales, du service de la documentation nationale du cadastre, de

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
		<p>nationale d'interventions domaniales ;</p> <p>DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, direction régionale des douanes et droits indirects de Marseille, direction régionale des douanes et droits indirects d'Aix-en-Provence ;</p> <p>INSEE : établissements de Marseille et d'Aix en Provence de la direction régionale</p>			<p>l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales ;</p> <p>DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse ;</p> <p>INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>
CHSCT du CALVADOS	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	<p>DGFIP : direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ;</p> <p>DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Caen ;</p> <p>INSEE : Etablissement de Caen de la direction régionale</p>	7	7	<p>DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Calvados, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ;</p> <p>DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie ;</p> <p>INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Normandie</p>
CHSCT du CANTAL	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Cantal
CHSCT de CHARENTE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Charente
CHSCT de CHARENTE-MARITIME	Directeur départemental des finances publiques et chef du service de la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle de la DGDDI	<p>DGFIP : direction départementale des finances publiques, service des retraites de l'Etat ;</p> <p>DGDDI : Ecole nationale des douanes de La Rochelle</p>	7	7	<p>DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Charente-Maritime, comité technique de service à compétence nationale service des retraites de l'Etat ;</p> <p>DGDDI : comité technique du service à compétence nationale Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle</p>
CHSCT du CHER	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Cher
CHSCT de CORRÈZE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Corrèze
CHSCT de CÔTE-D'OR	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	<p>DGFIP : direction régionale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales, service de la documentation nationale du cadastre ;</p> <p>DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, direction régionale des douanes et droits indirects de Dijon ;</p> <p>INSEE : Etablissement de Dijon de la direction régionale</p>	7	7	<p>DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de Côte-d'Or, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales, du service de la documentation nationale du cadastre ;</p> <p>DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire ;</p> <p>INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Bourgogne-Franche-Comté</p>

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de CORSE-DU-SUD	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Corse ; INSEE : direction régionale de Corse	6	6	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de Corse-du-Sud ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction de inter-régionale des douanes et droits indirects de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Corse
CHSCT de HAUTE-CORSE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Haute-Corse
CHSCT des CÔTES-D'ARMOR	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor
CHSCT de la CREUSE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Creuse
CHSCT de DORDOGNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Dordogne
CHSCT du DOUBS	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Besançon ; INSEE : Etablissement de Besançon de la direction régionale	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Doubs ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Bourgogne-Franche-Comté
CHSCT de la DRÔME	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Drôme
CHSCT de l'EURE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Eure
CHSCT de l'EURE-ET-LOIR	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir
CHSCT du FINISTÈRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Finistère
CHSCT du GARD	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comités techniques de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Gard

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de HAUTE-GARONNE	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, chef du service à compétence nationale dénommé « direction nationale des statistiques du commerce extérieur », directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques et direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Pyrénées, délégation Sud-Pyrénées, direction nationale d'enquêtes fiscales, direction des vérifications nationales et internationales, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Toulouse et service à compétence nationale dénommée « direction nationale des statistiques du commerce extérieur » ; INSEE : Etablissement de Toulouse de la direction régionale	8	8	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, de la direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Pyrénées, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de la direction des vérifications nationales et internationales, de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comités techniques de service déconcentré de la direction interrégionale d'Occitanie et du service à compétence nationale dénommé « direction nationale des statistiques du commerce extérieur » ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale d'Occitanie
CHSCT du GERS	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Gers
CHSCT de GIRONDE	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Ouest, délégation Sud-Ouest, direction nationale d'enquêtes fiscales, service de la documentation nationale du cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales, direction des vérifications nationales et internationales ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nouvelle Aquitaine (y compris le service à compétence nationale dénommé « musée des douanes »), direction régionale des douanes et droits indirects de Bordeaux ; INSEE : Etablissement de Bordeaux de la direction régionale y compris centre de formation	8	8	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Nouvelle Aquitaine et du département de Gironde, de la direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Ouest, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, du service de la documentation nationale du cadastre, de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales, de la direction des vérifications nationales et internationales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nouvelle Aquitaine ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Nouvelle Aquitaine-
CHSCT de l'HÉRAULT	Directeur départemental des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Occitanie, direction régionale des douanes et droits indirects de Montpellier ; INSEE : établissement de Montpellier de la direction régionale	8	8	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault, comités techniques de service à compétence nationale Ecole nationale des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Occitanie ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale d'Occitanie

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT d'ILLE-ET-VILAINE	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques et direction spécialisée de contrôle fiscal Centre-Ouest, délégation Centre-Ouest, direction nationale d'enquêtes fiscales, service de la documentation nationale du cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Bretagne ; direction régionale de l'INSEE	8	8	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre-Ouest, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, du service de la documentation nationale du cadastre, de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bretagne, Pays de la Loire ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Bretagne
CHSCT de l'INDRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Indre
CHSCT d'INDRE-ET-LOIRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire
CHSCT de l'ISÈRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Isère
CHSCT du JURA	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publique	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Jura
CHSCT des LANDES	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Landes
CHSCT de LOIR-ET-CHER	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Loir-et-Cher
CHSCT de la LOIRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Loire
CHSCT de HAUTE-LOIRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de LOIRE-ATLANTIQUE	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger, service des retraites de l'Etat, direction des vérifications nationales et internationales, pour partie bureau « applications de la fiscalité des entreprises et du patrimoine » (SI 1C) et bureau « applications du recouvrement » (SI 1F), Ecole nationale des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bretagne, Pays de la Loire, direction régionale des douanes et droits indirects des Pays de la Loire ; INSEE : direction régionale y compris le SNDI (dev informatique) et le SNSI (supports) intégrés à la direction régionale	8	8	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique, de la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale du service des retraites de l'Etat, de la direction des vérifications nationales et internationales, de l'Ecole nationale des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bretagne, Pays de la Loire ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des Pays de la Loire
CHSCT du LOIRET	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction nationale d'enquêtes fiscales, Ecole nationale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects Centre-Val de Loire ; INSEE : direction régionale de l'INSEE y compris le SNDI (dev informatique) intégré à la direction régionale	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val-de Loire et du département du Loiret, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de l'Ecole nationale des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale Centre - Val de Loire
CHSCT du LOT	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Lot
CHSCT de LOT-ET-GARONNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne
CHSCT de LOZÈRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Lozère
CHSCT de MAINE-ET-LOIRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire
CHSCT de la MANCHE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Manche

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de la MARNE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	Direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Reims ; INSEE : Etablissement de Reims de la direction régionale	7	7	DGFIP : Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Marne, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Grand Est ; INSEE. comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Grand-Est
CHSCT de HAUTE-MARNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Haute-Marne
CHSCT de MAYENNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Mayenne
CHSCT de MEURTHE-ET-MOSELLE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques, direction spécialisée de contrôle fiscal Est, délégation Est, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales, service de la documentation nationale du cadastre ; INSEE : Etablissement de Nancy de la direction régionale	7	7	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et de la direction spécialisée de contrôle fiscal Est, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales, du service de la documentation nationale du cadastre ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Grand-Est
CHSCT de la MEUSE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Meuse
CHSCT du MORBIHAN	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Morbihan
CHSCT de MOSELLE	Directeur départemental des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, chef du Centre de Statistique de Metz (INSEE)	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects de Grand Est (y compris service national douanier de la fiscalité routière de Metz), direction régionale de Nancy ; INSEE : Centre statistique de Metz	8	8	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Moselle ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Grand Est ; INSEE : comité technique spécial du Centre statistique de Metz
CHSCT de la NIÈVRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques	5	5	Comités techniques de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Nièvre et de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT du NORD	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, chef du service à compétence nationale dénommé « direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle » (DNRFP), directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction spécialisée de contrôle fiscal Nord, délégation Nord, direction nationale d'enquêtes fiscales, direction des vérifications nationales et internationales, service de la documentation nationale du cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, direction régionale des douanes et droits indirects de Lille, direction régionale des douanes et droits indirects de Dunkerque, Ecole nationale des douanes ; INSEE : Etablissement de Lille de la direction régionale	9	9	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord et de la direction spécialisée de contrôle fiscal Nord, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de la direction des vérifications nationales et internationales, du service de la documentation nationale du cadastre, de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects des Hauts-de-France et du service à compétence nationale direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des Hauts-de-France
CHSCT de l'OISE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Oise
CHSCT de l'ORNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Orne
CHSCT du PAS-DE-CALAIS	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais
CHSCT du PUY-DE-DÔME	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Clermont-Ferrand ; INSEE : Etablissement de Clermont-Ferrand de la direction régionale	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes
CHSCT des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Directeur départemental des finances publiques directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Bayonne	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nouvelle Aquitaine
CHSCT des HAUTES-PYRÉNÉES	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées
CHSCT des PYRÉNÉES-ORIENTALES	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Perpignan	6	6	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Orientales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Occitanie

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT du BAS-RHIN	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction des vérifications nationales et internationales, direction nationale d'enquêtes fiscales, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Strasbourg ; INSEE : Etablissement de Strasbourg de la direction régionale	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques du Grand-Est et du département du Bas-Rhin, comités techniques de service à compétence nationale de la direction des vérifications nationales et internationales, de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de l'Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Grand Est ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Grand-Est
CHSCT du HAUT-RHIN	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : Direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Mulhouse	7	7	DGFIP : Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Grand Est
CHSCT du RHÔNE	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction spécialisée de contrôle fiscal Centre-Est, Délégation Centre-Est, direction nationale d'enquêtes fiscales, direction des vérifications nationales et internationales, service de la documentation nationale du cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Auvergne-Rhône-Alpes, direction régionale des douanes et droits indirects de Lyon ; INSEE : Etablissement de Lyon de la direction régionale	9	9	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône et de la direction interrégionale du contrôle fiscal Centre-Est, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de la direction des vérifications nationales et internationales, du service de la documentation nationale du cadastre, de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Auvergne-Rhône-Alpes ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes
CHSCT de la HAUTE-SAÔNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Haute-Saône
CHSCT de SAÔNE-ET-LOIRE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire
CHSCT de la SARTHE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe
CHSCT de SAVOIE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Chambéry	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Savoie ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Auvergne-Rhône-Alpes

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de HAUTE-SAVOIE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects d'Annecy	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Auvergne-Rhône-Alpes
CHSCT de PARIS	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction régionale des finances publiques, direction spécialisée des finances publiques pour l'assistance publique et hôpitaux de Paris, délégation Ile-de-France, direction nationale d'enquêtes fiscales, direction nationale de vérification des situations fiscales personnelles, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France (y compris les services de la direction interrégionale situés Boissy-Saint-Léger et le centre interrégional de saisie des données situé à Sarcelles), direction régionale des douanes et droits indirects de Paris,	9	9	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, de la direction spécialisée des finances publiques pour l'assistance publiques et hôpitaux de Paris, comité technique de service central de réseau, comités techniques de service à compétence nationale de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de la direction nationale de vérification des situations fiscales personnelles, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France
CHSCT de SEINE-MARITIME	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie, direction régionale des douanes et droits indirects de Rouen, direction régionale des douanes et droits indirects du Havre ; INSEE : Etablissement de Rouen de la direction régionale	8	8	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime, comité technique de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Normandie
CHSCT de SEINE-ET-MARNE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects Paris-Est	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France
CHSCT des YVELINES	Directeur départementale des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects Paris-Ouest INSEE : direction régionale d'Ile de France	8	8	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Yvelines, comité technique de service à compétence nationale du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale Ile-de-France

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT des DEUX-SÈVRES	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comités techniques de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres
CHSCT de la SOMME	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects d'Amiens ; INSEE : Etablissement d'Amiens de la direction régionale	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Somme, comité technique de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects des Hauts-de-France ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des Hauts-de-France
CHSCT du TARN	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Tarn
CHSCT de TARN-ET-GARONNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Tarn-et-Garonne
CHSCT du VAR	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Var
CHSCT de VAUCLUSE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Vaucluse
CHSCT de VENDÉE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Vendée
CHSCT de la VIENNE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques, direction des créances spéciales du Trésor, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Poitiers ; INSEE : Etablissement de Poitiers de la direction régionale	7	7	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de la Vienne, de la direction des créances spéciales du Trésor, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, de la direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Nouvelle-Aquitaine
CHSCT de HAUTE-VIENNE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction départementale des finances publiques, Ecole nationale des finances publiques, service de la documentation nationale du cadastre ; INSEE : Etablissement de Limoges de la direction régionale	6	6	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Haute-Vienne, comités techniques de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques, du service de la documentation nationale du cadastre ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de Nouvelle-Aquitaine
CHSCT des VOSGES	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Vosges
CHSCT de l'YONNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT du TERRITOIRE DE BELFORT	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Territoire-de-Belfort
CHSCT de l'ESSONNE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne
CHSCT des HAUTS-DE-SEINE	Directeur départemental des finances publiques	Direction départementale des finances publiques	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine
CHSCT de la SEINE-SAINT-DENIS	Directeur départemental des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction départementale des finances publiques et direction spécialisée de contrôle fiscal Ile-de-France, direction des grandes entreprises, direction des impôts des non-résidents, service d'appui aux ressources humaines, direction nationale d'enquêtes fiscales, direction des vérifications nationales et internationales, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects de Paris-aéroports ; direction régionale des douanes et droits indirects de Roissy-fret, direction régionale des douanes et droits indirects de Roissy-voyageurs	9	9	DGFIP : comités techniques de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques de Seine-Saint-Denis et de la direction spécialisée de contrôle fiscal Ile-de-France, comités techniques de service à compétence nationale de la direction des grandes entreprises, de la direction des impôts des non-résidents, du service d'appui aux ressources humaines, de la direction nationale d'enquêtes fiscales, de la direction des vérifications nationales et internationales, de l'Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Paris-aéroports
CHSCT du VAL-DE-MARNE	Directeur départemental des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : direction départementale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects d'Orly	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne, comité technique du service à compétence nationale direction nationale d'interventions domaniales ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Paris-aéroports
CHSCT du VAL-D'OISE	Directeur départemental des finances publiques, chef du service à compétence nationale dénommé « Centre informatique douanier » (CID)	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : Service à compétence nationale centre informatique douanier	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise ; DGDDI : comité technique du Service à compétence nationale dénommé « Centre informatique douanier » (CID)
CHSCT de GUADELOUPE	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur interrégional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe ; INSEE : Etablissement de direction de la direction interrégionale des Antilles-Guyane, service régional de la Guadeloupe	6	6	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Guadeloupe ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des Antilles-Guyane

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de MARTINIQUE	Directeur régional des finances publiques, directeur interrégional des douanes et droits indirects, directeur interrégional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publique, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Antilles-Guyane, direction régionale des douanes et droits indirects de Martinique ; INSEE : service régional de Martinique	6	6	DGFIP : Comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Martinique, comité technique de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Antilles-Guyane ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des Antilles-Guyane
CHSCT de GUYANE	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur interrégional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Guyane ; INSEE : service régional de Guyane	6	6	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de la Guyane ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guyane ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des Antilles-Guyane
CHSCT de LA RÉUNION	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques, Ecole nationale des finances publique ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de la Réunion ; INSEE : service régional de la Réunion	7	7	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de La Réunion, comité technique de service à compétence nationale de l'Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des douanes et droits indirects de la Réunion ; INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale de La Réunion-Mayotte
CHSCT de MAYOTTE	Directeur régional des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects, directeur régional de l'INSEE	DGFIP : direction régionale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Mayotte INSEE : service régional de Mayotte	6	6	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des finances publiques de Mayotte DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des douanes et droits indirects de Mayotte INSEE : comité technique de service déconcentré de la direction régionale Réunion-Mayotte
CHSCT de POLYNÉSIE FRANÇAISE	Directeur local des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : Direction locale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Polynésie française	5	5	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction locale des finances publiques de Polynésie française, de la direction locale des finances publiques de Nouvelle-Calédonie, comité technique de service central de réseau ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des douanes et droits indirects de Polynésie française
CHSCT de SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Chef du service local des finances publiques, chef du service local des douanes et droits indirects	Agents DGFIP et Service des douanes et droits indirects de St Pierre-et-Miquelon	3	3	DGFIP : comité technique de service central de réseau DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France
CHSCT de NOUVELLE-CALÉDONIE	Directeur local des finances publiques, directeur régional des douanes et droits indirects	DGFIP : Direction locale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale des douanes et droits indirects de Nouvelle-Calédonie	5	5	DGFIP : comité technique de service déconcentré de la direction locale des finances publiques de Nouvelle-Calédonie ; DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des douanes et droits indirects de Nouvelle-Calédonie

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de WALLIS-ET-FUTUNA	Chef du service local des finances publiques, chef du service local des douanes et droits indirects	Agents DGFIIP et Service des douanes et droits indirect de Wallis-et-Futuna	3	3	DGFIP : comité technique de service central de réseau DGDDI : comité technique de service déconcentré de la direction régionale des douanes et droits indirects de Nouvelle-Calédonie

ANNEXE III

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 36 DU DÉCRET N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

a) Direction générale des douanes et droits indirects

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières et du Service National de Douane Judiciaire	Chefs de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières et du Service National de Douane Judiciaire	Services à compétence nationales Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières et Service National de Douane Judiciaire	6	6	Comités techniques des Services à compétence nationales de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières et du Service National de Douane Judiciaire
CHSCT Aéronavale Marseille	Directeur régional des douanes et droits indirects	Direction régionale de Marseille garde-côtes	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
CHSCT Aéronavale Nantes	Directeur régional des douanes et droits indirects	Direction régionale Nantes garde-côtes	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bretagne, pays de la Loire
CHSCT Aéronavale Rouen	Directeur régional des douanes et droits indirects	Direction régionale Rouen garde-côtes	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie
CHSCT Aéronavale Antilles-Guyane	Directeur régional des douanes et droits indirects	Direction régionale Antilles garde-côtes	5	5	Comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Antilles-Guyane
CHSCT spécial d'Ile-de-France	Directeur interrégional des douanes et droits indirects	Service aéro terrestre, Brigade Scanner Mobile Spéciale, Maintenance aéronautique, Brigade de surveillance du ministère ; centre de liaison interservices (CLI) - centre opérationnel douanier terrestre (CODT), service technique automobile (STA) ; cellule d'instruction avion des douanes (CIAD) ; cellule d'instruction hélicoptère des douanes (CIHD)	6	6	Comité technique de service déconcentré de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France

b) Direction générale des finances publiques

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x) quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
CHSCT de la Direction Impôts Service	Chef du service	Direction Impôts Service	6	6	Comité technique du service à compétence nationale de la direction impôts service
CHSCT de la Direction des Services Informatiques du Sud-Est-Outremer	Chef du service	Direction des services informatiques Sud Est-Outremer	6	6	Comité technique du service à compétence nationale de la direction des

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
					<i>services Informatiques Sud-Est-Outremer</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques du Sud-Ouest</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Sud-Ouest</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Sud-Ouest</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques de l'Ouest</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Ouest</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Ouest</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques de Paris-Champagne</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Paris-Champagne</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Paris-Champagne</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques des Pays du Centre</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Pays du Centre</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Pays du Centre</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques du Nord</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Nord</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Nord</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques de l'Est</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Est</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Est</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques de Rhône-Alpes Est Bourgogne</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Rhône-Alpes Est Bourgogne</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Rhône-Alpes-Est Bourgogne</i>
<i>CHSCT de la Direction des Services Informatiques de Paris-Normandie</i>	<i>Chef du service</i>	<i>Direction des services informatiques Paris-Normandie</i>	6	6	<i>Comité technique du service à compétence nationale de la direction des services Informatiques Paris-Normandie</i>

c) Service commun des laboratoires

INSTANCE	AUTORITÉ de rattachement	PÉRIMÈTRE	NOMBRE DE SIÈGES		Comité(s) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT apporte son concours
			Titulaires	Suppléants	
<i>CHSCT Service Commun des Laboratoires</i>	<i>Chef du Service Commun des Laboratoires</i>	<i>Service Commun des Laboratoires</i>	6	6	<i>Comité technique spécial de service du Service Commun des Laboratoires</i>